

■ Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Carlipanais et Carlipanaises,

Comme d'habitude, vous allez trouver dans cette édition toutes les informations concernant la vie de la commune et l'action exercée par votre conseil municipal toujours à la recherche du meilleur possible pour chacun d'entre nous.

En cette fin de mandat que vous leur avez confié, je tiens à remercier et féliciter tous les élus pour le travail effectué ensemble dans un esprit toujours constructif, dans le débat et la transparence. Un esprit d'équipe « Ensemble pour Carlipa ».



A l'écoute des problématiques des uns et des autres et essayant de les résoudre en gardant toujours à l'esprit l'intérêt collectif. Parcourez, sur le site internet de la mairie, les bulletins précédents de ces dernières années et vous verrez tout le chemin parcouru et les réalisations effectuées pour un petit village comme le nôtre.

La 2^{ème} tranche des travaux du cœur de village s'achève bientôt. La 3^{ème} et dernière tranche est dans les cartons, prête à sortir.

Profitons de cette période estivale pour nous retrouver et nous rassembler avec nos familles, nos voisins, nos amis. A l'occasion de la fête du village du 1 au 3 Août prochain, par exemple. Je vous y attends.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Serge SERRANO

Informations Communales

Le relais communal affiche clairement son identité et vous ouvre ses portes.

Soucieux de favoriser le tissu artisanal local, nous avons fait appel à une artiste peintre de Cenne-Monestiés DESIGNART (DAC CONCEPT Sarl) pour nous proposer le graphisme et les couleurs de l'enseigne.

Après la bibliothèque, ouverte au cours du second semestre 2024, l'espace de coworking est utilisé depuis le mois d'avril. Le bâtiment est désormais connecté à la fibre optique et permet l'accueil de télétravailleurs.

L'espace animations nécessite encore quelques aménagements mobiliers pour recevoir des activités telles que jeux de table, ateliers divers. Il est néanmoins disponible dès à présent et sera aménagé en fonction des activités à développer.



Les personnes qui souhaitent utiliser le relais communal peuvent se rapprocher de Ghislaine Gonzalez (06.73.37.23.88) pour l'espace animations et de Jean-Christophe Rodrigues (06.85.07.62.50) pour l'espace de télétravail.

Le règlement intérieur qui fixe les modalités d'utilisation de ce bâtiment est disponible sur le site de la commune www.carlipa.fr aux rubriques « Vie pratique » « Locaux communaux à disposition du public » ou en mairie.

Nous comptons sur vous pour dynamiser ce point de rencontre que nous souhaitons

multigénérationnel.

Informations Communales (Suite)



Mise à disposition du foyer pour vos repas de famille.

Comme annoncé dans l'un de nos précédents bulletins municipaux, le foyer est désormais disponible pour accueillir vos convives à l'occasion de repas de famille.

Les conditions et modalités de réservations sont décrites dans le règlement intérieur disponible sur le site internet de la commune www.carlipa.fr aux rubriques « Vie pratique » « Locaux communaux à disposition du public » ou en mairie.

Pour toute réservation ou informations complémentaires, contactez le secrétariat de mairie.

Téléphonie et Internet, une avancée technologique de taille.

L'arrivée de la fibre optique en 2024 sur notre commune et la fin annoncée des réseaux cuivre ont incité la mairie à moderniser sa téléphonie et sa connexion internet.

Un mini standard téléphonique est désormais opérationnel pour accueillir vos appels dans des conditions optimales. Le numéro d'appel de mairie reste inchangé: 04.68.94.23.51. L'adresse mail a quant à elle été modifiée. Nous vous invitons à utiliser dès à présent la nouvelle adresse: secretariat.mairie@carlipa.fr.



Pour exercer son activité au service des administrés, la mairie utilise de plus en plus Internet : connexion à des portails, accès à l'information, téléchargements de fichiers plus ou moins volumineux.

La mairie est aujourd'hui connectée au réseau Internet par la fibre optique. Cette solution apporte rapidité et confort pour accéder à l'information.

Ce changement était également indispensable pour garantir le fonctionnement de la téléphonie et de l'Internet après 2029, date à laquelle le réseau cuivre sera fermé pour notre commune.

Nous avons profité de cette modernisation pour équiper également le relais communal de la téléphonie et de la fibre optique nécessaire pour le télétravail.

Notre projet de modernisation a été confié à la société SITI 11 filiale du Syndicat Audois d'Energie et du Numérique (SYADEN 11).



Obligation de débroussaillement.

En cette période estivale et de forte canicule notre département a été victime de nombreux incendies. Il appartient à chacun d'œuvrer au quotidien pour éviter les départs de feux.

La mairie réalise des investissements pour garantir la sécurité de la population : implantation d'une bâche incendie en lisière de bois (lire notre article en page 6).

Il est rappelé aux propriétaires terriens leurs obligations en matière de débroussaillement.

En l'absence d'entretien régulier de leurs parcelles, des départs de feux peuvent nuire à la sécurité des biens et des personnes.

La mairie pourra communiquer les coordonnées de professionnels susceptibles d'intervenir dans le nettoyage des parcelles. Ci-dessus, un exemple de friche agricole à proscrire.

Arrêt des bus scolaires.

A compter de la prochaine rentrée scolaire, les arrêts de bus (Aller/Retour) s'effectueront devant le relais communal. Ce nouvel emplacement, validé par le service transports scolaires de la Région Occitanie, permettra aux élèves de s'abriter sous l'auvent du relais communal dans l'attente des bus.

Les travaux de mise en place de la signalisation et de matérialisation de l'arrêt vont être effectués dans l'été pour être opérationnel dès la rentrée de septembre.



■ Informations Communales (suite)

Parlons finances.



11%

35%

Excédents de fonct capitalisés :

Dotations et subventions :

Recettes d'ordre:

Emprunt:

Recettes

670 510 €

37%

250 000 €

231 346 €

112 547 €

76 616 €

Compte administratif 2024.

Lors de sa séance du 26 février 2025, le conseil municipal approuvait les comptes de l'année 2024. Les résultats de fin d'exercice sont présentés cidessous. Ils sont en accord avec le compte de gestion de la trésorerie.

L'excédent cumulé de fin de l'exercice, s'élève à 531 421,53 € contre 165 691.61 € à fin 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS et DÉFICITS (-) EXERCICE	EXCÉDENTS et DÉFICITS (-) CUMULÉS (*)
Section de fonctionnement	345 658,01	254 791,47	90 866,54	175 798,15
Section d'investissement	670 510,21	164 300,61	506 209,60	355 623,38
(*) cumuls des exercices précédents et de l'année 2024				531 421,53

Ci-dessous, détail des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres :

Dépenses

164 300 €

44%

Dépenses d'équipement :

Remboursement du capital :

Dépenses d'ordre :

49%

80 439 €

72 686 €

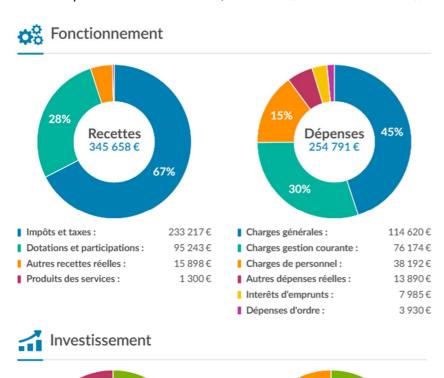
11 174 €

eau, entretiens,

soutenir le tissu

associatif, animer

la collectivité...



La hausse de l'excédent cumulé s'explique, toutes sections confondues, par plusieurs facteurs

Tout d'abord, par une maitrise des charges de fonctionnement dont la section dégage un excédent de 90 866,54 sur l'exercice contre 80 296,75 en 2023.

Contribue également à cette hausse, la réalisation d'un emprunt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 4,19%, contracté auprès de la Caisse d'Epargne en début d'année 2024 pour assurer le paiement des travaux des tranches 1 et 2 du cœur de village. Ce prêt a pu être réalisé sans augmentation d'échéance annuelle puisqu'il vient en remplacement du prêt la salle de polyvalente dont la dernière échéance était 2023. Notre en capacité d'emprunt confortable demeure et possible.

Côté Cœur de village, une pause a été observée en 2024 sur les travaux pour laisser place aux études de la tranche 2.

Comment ont été dépensés 100 € 2024 :



la population,

services tech et

admin, agents des

écoles, police...

dette contractée

par la collectivité

de rénovation,

acquisitions

immobilières.

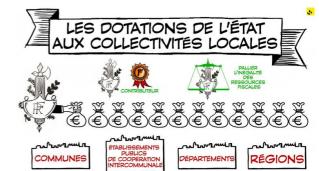
achats matériel...

L'excédent cumulé, doit permettre de poursuivre les investissements encore nombreux sur 2025 et au delà : cœur de village, bâche incendie, rénovation appartement étage mairie, Espace Martin CAU, remplacement lampes sodium éclairage public...

■ Informations Communales (Suite) ■■■

Recettes et taxes foncières...

FISCALITÉ et Recettes réelles et attendues	2024 en € (Réelles)	2025 en € (Attendues)
Produits attendus des taux votés par la commune	165 684	167 762
Taxe habitation résidences secondaires	14 201	13 540
Effet correcteur suppression Taxe habitation	6 454	6 808
Etat : Compensation taxe foncière	2 872	2 847
Total recettes réelles/attendues	189 211	190 957
Dotations globales de fonctionnement versés par l'Etat (Réelles/Attendues)	82 980	84 549
CFE	Collectée par la communauté de communes et reversée aux com- munes	



Pour 2025, les dotations globales de fonctionnement attribuées par l'Etat sont légèrement supérieures à celles versées en 2024. Ceci a permis de reconduire les taux de taxe 2024 pour 2025.

Nous restons vigilants sur les restrictions qui pourraient intervenir sur les années futures en raison de la réduction du déficit de l'Etat.

En cas de réduction de ces dotations, nous serions dans l'obligation d'ajuster nos taux de taxes foncières pour combler un manque de recette



Les taux de taxes 2025 demeurent inchangés :

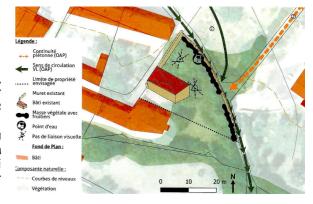
Foncière bâti : 55,80 %
Foncière non bâti : 108,13 %
Taxe habitation : 26,24 % (Résidences secondaires).

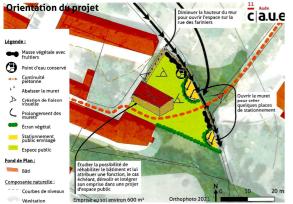
La variation des recettes attendues résulte de l'augmentation des valeurs locatives principalement due à de nouvelles constructions et à l'indice de réévaluation.

Espace Martin CAU

Au terme d'une procédure d'acquisition de biens présumés sans maître, la commune est désormais propriétaire des biens immobiliers et mobiliers ayant appartenus à Martin Cau décédé le 15 août 2019 sans héritier connu.

La mairie est ainsi propriétaire d'un ensemble de bâtiments situés au 34 boulevard des Tilleuls, d'un hangar situé à l'arrière de la maison principale (Parcelles A0069 et A0806) et de tout leur contenu, ainsi que de deux parcelles situées dans les bois et cadastrées A0274 et A0275.





Des administrés ont fait connaître leur volonté d'acquérir toute ou partie de ces biens. La mairie leur a fait savoir qu'elle était favorable à la vente de certains de ces biens. Cependant, les élus souhaitent conserver la partie au Nord de la maison sur laquelle est construite le hangar (Parcelle en vert sur la 2ème photo ci-contre).

La municipalité a soumis le projet à l'organisme de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 11) pour identifier les modalités de fonctionnement du site et les recommandations en terme d'aménagement.

La commune se laisse le temps de réfléchir à l'aménagement qu'elle retiendra.

Dans l'immédiat, les accès aux bâtiments et parcelles attenantes ont été sécurisés pour limiter les intrusions dans ces bâtiments dangereux.



Pour une information en continue, consultez régulièrement le site de la commune www.carlipa.fr, et téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre mobile. Vous recevrez des alertes à chaque ajout de contenu.

Panneau Pocket

■ Informations Communales (Suite)

Les bruits de voisinage et incivilités : un fléau au quotidien

Même dans notre petit village, les bruits de voisinage sont un phénomène courant qui peut affecter la qualité de vie de nos concitoyens, avec impact sur le bien-être, les relations entre voisins et potentiellement sur la santé.

Pour notre commune nous recensons :

Les bruits de jardinage: Pour rappel les tondeuses et autres engins à moteur thermique sont utilisables les jours et tranches horaires qui suivent: •les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, •les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, •les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.



Les bruits liés à l'eau : pompes de piscine , bruits de climatisation impactent le confort des voisins. Pensez à insonoriser la source de pollution sonore ou à différer leur mise en route.

Les bruit de chantiers... du dimanche : Évitez les travaux bruyants du week-end. Dans le cas contraire, vous pouvez avertir vos voisins et ainsi éviter un éventuel conflit.

Tous ces bruits, s'ils sont répétés, peuvent avoir des conséquences sur la santé (stress) et sur les relations sociales (tension entre voisins).

L'arrêté préfectoral N° ARS-DD11-2024-016 du 12/04/2024 relatif à la lutte contre les nuisances sonores dans le département de l'Aude est affiché en mairie et consultable sur la page d'accueil du site www.carlipa.fr.



Côté incivilités, certaines perdurent tandis que de nouvelles apparaissent Déjections canines, dépôts sauvages, terrain en friche (Voir article débroussaillement), brûlage à l'air, dégradations diverses.

Toujours des sacs fermés (noirs ou autres) dans les containers du tri dévolus au recyclage. Certes les travaux du village nous ont conduit à modifier un point de collecte mais ceci n'excuse en rien cet acte gratuit gênant le travail des éboueurs!

Traces de travaux sur le bitume, résidus de peinture versés dans le pluvial mais aussi dans les égouts, traces d'huile au sol.

Tous ces points remontés en mairie sont insupportables et deviennent l'affaire de tous . Ils dénotent un irrespect par rapport au bien collectif que la municipalité essaie de maintenir aussi propre que possible.

La clé réside dans le respect des biens et la volonté de cohabiter en paix.

Chiens et Chats errants.

En ce début d'année, une demande d'aide financière a été déposée auprès de la fondation Brigitte Bardot, par l'intermédiaire de l'association « Poils aux pattes », pour continuer notre action de stérilisation et d'identification des chats errants dans la commune.

L'association Brigitte Bardot prendra en charge la stérilisation de 14 félins (7 mâles et 7 femelles) en 2025.





Nous remercions l'association « Poils aux pattes » ainsi que de nombreux bénévoles de la commune dévoués, au quotidien, dans les soins aux animaux, les trappages pour stérilisation et identification, l'adoption et/ou le placement en refuge ou en famille d'accueil.

Ce réseau, bien organisé, contribue avant tout à la maitrise des naissances et plus généralement au bien-être animal.



Point sur les demandes de subventions en cours et à venir.

Dans notre dernier numéro, nous relations les demandes de subvention en cours : Fond de concours environnement. La CCPLM nous octroie une subvention de 2 270 € pour des travaux liés à des économies d'énergie électrique aux abords de la mairie.

Fond vert auprès de l'Etat. La somme de 13 800 € nous a été accordée par l'Etat pour réaliser la fourniture et la pose d'une bâche incendie en bordure du chemin de la Serre Sud. Les travaux seront réalisés prochainement. Eclairage public. Suite à notre demande, une subvention de 13 287 € vient d'être notifiée par le SYADEN pour terminer notre opération de relamping de l'éclairage public. Au terme de ce programme d'un montant de 22 145 € HT, l'éclairage public de notre commune sera entièrement rénové par de la source LED nettement moins énergivore que nos anciens luminaires.

Àide aux communes Conseil Départemental. S'agissant de la phase 2 de la tranche 3 cœur de village programmée pour 2025/2026, la décision d'attribution de la subvention demandée d'un montant de 70 800 € sera examinée au second semestre 2025.

Aide à la rénovation des locaux communaux à usage d'habitation. Dans la cadre de la rénovation de l'appartement situé à l'étage de la mairie, nous allons déposer un dossier de demande de subvention. Le département pourrait nous accorder une aide de $6.714 \in \text{sur}$ un montant de travaux estimé à $19.185 \in \text{HT}$.

Point sur les travaux



•Cœur de village. Les travaux sont en cours. Ils seront terminés, hors végétalisation et toilettes publiques, d'ici la fin du mois de juillet.







•Voirie. Des travaux de goudronnage ont été réalisés rues des Moulins, des Caves, de l'Olivier et du Poste. Des travaux d'entretien de chemins communaux ont concerné les chemins de Fount-d'Auma et de la Roumibo. Le fauchage des bas côtés des chemins est réalisé sur l'ensemble du territoire communal.

Le curage du fossé vient d'être réalisé en bordure du chemin de la Roumibo.

Mairie. Quelques travaux d'opportunité ont été réalisés dans la mairie et sur son parvis : Remplacement de radiateurs dans la mairie et d'appliques et projecteur LED en extérieur.

L'entrée et le parvis de le l'édifice sont désormais plus accueillants.

Éclairage public. Le remplacement des luminaires d'éclairage public dans le cadre du cœur de village est terminé. Les travaux concernaient le remplacement de deux mâts route de Bram, des luminaires du boulevard des Tilleuls et de la rue des Remparts et des deux lanternes positionnées de part et d'autre du porche de l'église.

Tous ces éclairages sont équipés de système LED plus économiques que les anciens équipements.

•Bâtiments publics. L'ensemble des bâtiments publics (foyer communal, Relais communal et salle polyvalente) ont entièrement été nettoyés par une entreprise professionnelle.

•Ecole publique. Afin d'améliorer le bien être des écoliers et de leur maitresse, nous avons installé, sur les fenêtres, de nouveaux stores, plus pratiques et plus efficaces.

■ Travaux à venir.

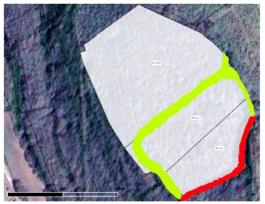
•Bâche incendie. Une bâche incendie de 120 m3 va être prochainement implantée en lisière de bois, le long du chemin de la Serre Sud sur une parcelle attenante au chemin de la Rivière.

Ce dispositif constituera une réserve d'eau et une protection supplémentaire contre d'éventuels incendies de forêts et d'habitations.

Il n'a pas été possible d'installer, sur cette partie haute du village, une bouche incendie alimentée directement par notre château d'eau.

Vous trouverez le coût et le financement de cette installation en page 5 de ce numéro à la rubrique « Point sur les demandes de subventions... ».





Chemin de Pacaraud. L'érosion a endommagé la partie basse du chemin de Pacaraud. L'accès au gué du Lampy et à certaines parcelles agricoles n'est plus possible. Le SMMAR, gestionnaire du Lampy prend en charge, avec l'accord des propriétaires concernés, la réalisation d'un nouveau chemin sur les parcelles en dessus de l'ancien chemin. Quelques frais d'actes relatifs à l'acquisition d'un bout de terrain seront à la charge de la commune. En rouge l'ancien chemin, en vert le nouveau.

Rénovation appartement étage mairie. Des travaux de rénovation vont être prochainement entrepris avant la mise en location de l'appartement. Au programme : réfection peintures (murs et plafonds), changement des anciens convecteurs électriques par des appareils de dernière génération moins énergivores, sécurisation des seuils de fenêtres, pose d'une cuisine intégrée. Ces travaux d'un montant d'environ 19 000 € ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès du département.

Ephéméride



- Mercredis de juillet. Rendez-vous sur le parvis de la mairie les mercredis 9, 16 et 23 juillet à 21 heures pour des moments musicaux. Voir programme 2025 ci-dessous.
- Repas champêtre. Il aura lieu, place Bellevue, le dimanche 14 septembre à midi. Les artistes musiciens et chanteurs locaux assureront l'animation musicale de ce déjeuner auberge espagnole.
- Inauguration Tranche 2 Cœur de village. La date du samedi 20 septembre 2025 à 11 heures est retenue pour inaugurer, en présence des financeurs et des autorités, la tranche 2 des travaux Cœur de village. La population est cordialement invitée à cet évènement.
- Bibliothèque. La bibliothèque sera fermée durant le mois d'août. Le calendrier d'ouverture de septembre à décembre sera communiqué en temps utile.

■ Démographie ■ ■ ■

Naissance:

■Aliénor Saulnier née le 22 janvier 2025 à Carcassonne (11)

Mariages:

- ■Pauline Pisani et Bastien Agussol le 21 juin 2025
- Margot Vasseur et Jean-Christophe Rodrigues le 25 juin 2025



Décès:

Patrice Gonzalez décédé le 11 février 2025

📕 Vie locale 💻 💻 🗖

Mercredis de juillet

Trois rendez-vous musicaux sont au programme de cet été 2025.

- •le 9 juillet, Denis CAZALAS, artiste local, nous a régalé avec son programme "Mes années 60".
- •le 16 juillet, le duo RIVERSIDE nous a entraîné sur de la musique Pop Rock.
- •Pour terminer, le 23 juillet le groupe Culture pop proposera son programme variétés.

Nous vous attendons nombreux lors de ces soirées gratuites qui auront lieu sur le parvis de la mairie récemment aménagé.

A l'issue des prestations artistiques nous partagerons le verre de l'amitié.

Nous comptons sur votre présence pour encourager les artistes et partager ces moments de convivialité!!





Un été avec le Food-Truck.

Paul et Valérie, nos sympathiques restaurateurs britanniques, reviendront cet été, les vendredis :

●15 août; ●19 septembre.

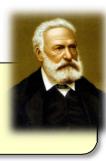
Ils seront situés à l'entrée de l'impasse du Porche, rue de la République, face au café.

A consommer sur place ou à emporter venez déguster les spécialités britanniques.

Consultez les spécialités et commandez sur le site du food-Truck : https://fishchips.fr

La maxime du bulletin

« L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction, c'est l'Etat qui la doit. » Victor Hugo



Vie locale (suite)

■ Transhumance à vélo : l'évènement qui fait bouger tout un territoire.

Le mardi 10 mai dernier, notre commune accueillait la dixième étape (sur quatorze) d'une ballade de 150 Kilomètres en lauragais sur le thème de la mobilité douce. Cet évènement était organisé par les Communautés de communes Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM) et Castelnaudary, Lauragais Audois (CCCLA).

Une occasion, pour les Carlipanais de se retrouver place Bellevue pour des animations festives, ateliers participatifs et apéritif offert pour trinquer à la

Un peu plus tôt dans la journée, les animations et initiation au vélo étaient réservées aux écoliers de la commune.

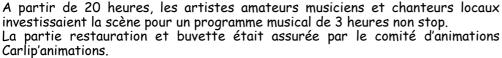




■ Fête de la musique.

Le 20 juin dernier, Carlipa fêtait la musique. Un programme enrichi cette par la prestation des élèves des écoles du regroupement pédagogique Carlipa, Villespy et Cenne-Monestiés dans le cadre de leur fête de fin d'année. Dès 17 heures 30, plus de 70 élèves étaient sur scène, pour des tours de chants sur la thématique « Chants du monde ».

Le programme 2025 était également enrichi par diverses prestations : chorale et classe d'accordéon chromatique de la CCPLM. élèves de l'école de musique de la CCPLM résidant sur la commune ou sur les communes voisines.



Une belle soirée où tous les intervenants ont contribué à fêter la musique !!



Vie associative





La plume des associations locales

L'actualité de Carlip'animations.

Retour sur nos 3 animations passées :

Soirée carnaval le 1 mars avec repas Tartiflette. Le char a défilé dans les rues du village avec les enfants de la commune et du regroupement scolaire. S'en est suivi, un spectacle de magie et un goûter offert. Soirée Irlandaise le 26 avril, animée par le groupe les Laurac du

Conemara avec repas Fish and Chips.

Subsonic a clôturé cette belle soirée.

Fête de la musique le 20 juin animée par les musiciens et chanteurs de notre village. Merci à eux pour ce bon moment partagé et apprécié de tous....



FÊTE LOCALE AOÛT 2025

VENDREDI

19h AUBERGE ESPAGNOLE PLACE BELLEVUE

22h30 BAL animé par

LIGHTDANCE

19h APÉRITIF TAPAS ASSIETTES TAPAS ET SANDWICHS 22h30 BAL animé par



20h BASSE CÔTE / FRITES PLACE BELLEVUE 20 € ADULTE / 10 € ENFANT INSCRIPTIONS AU 06.09.92.76.25

MEGAMIX 200

22H30 BAL animé par

Fête locale 2025

Les 1,2 et 3 août, Carlip'animations vous propose sa traditionnelle Fête Locale.

La fête locale démarrera par une auberge espagnole le vendredi, le samedi soirée Tapas et le dimanche notre habituelle grillade, place Bellevue.



Le tour de table se fera le samedi 19 juillet à partir de 17h. Merci de nous réserver bon accueil...

Pour celles et ceux qui désirent porter les couleurs de l'association, des bandanas vous sont proposés à la vente lors de l'ouverture de la buvette Carlip'Animations au prix de 2 €.

Seront disponibles aussi, en précommande, des tee-shirts au logo de l'association au prix de 15 €.

Nous vous espérons nombreux pour faire encore cette année une fiesta d'enfer!

Merci à tous pour votre soutien au long de ces années....

Le Bureau

